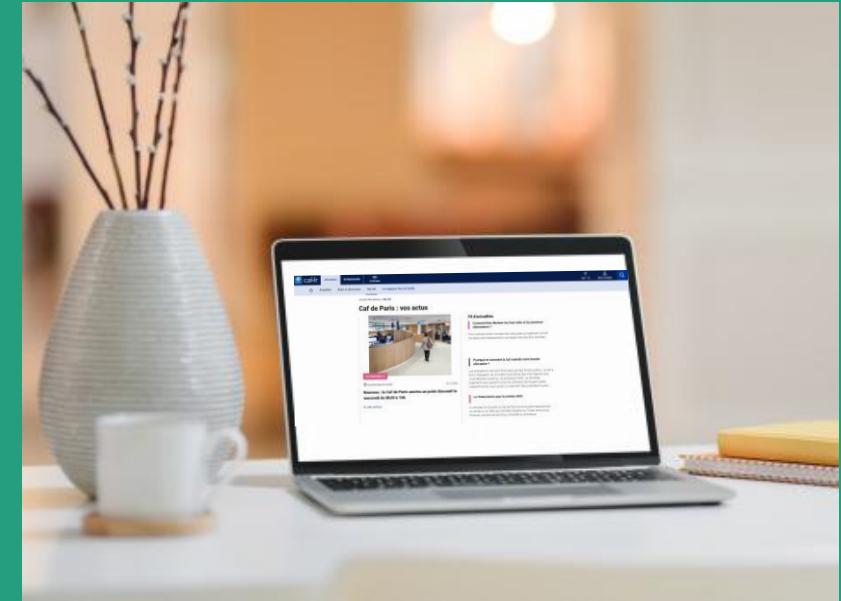


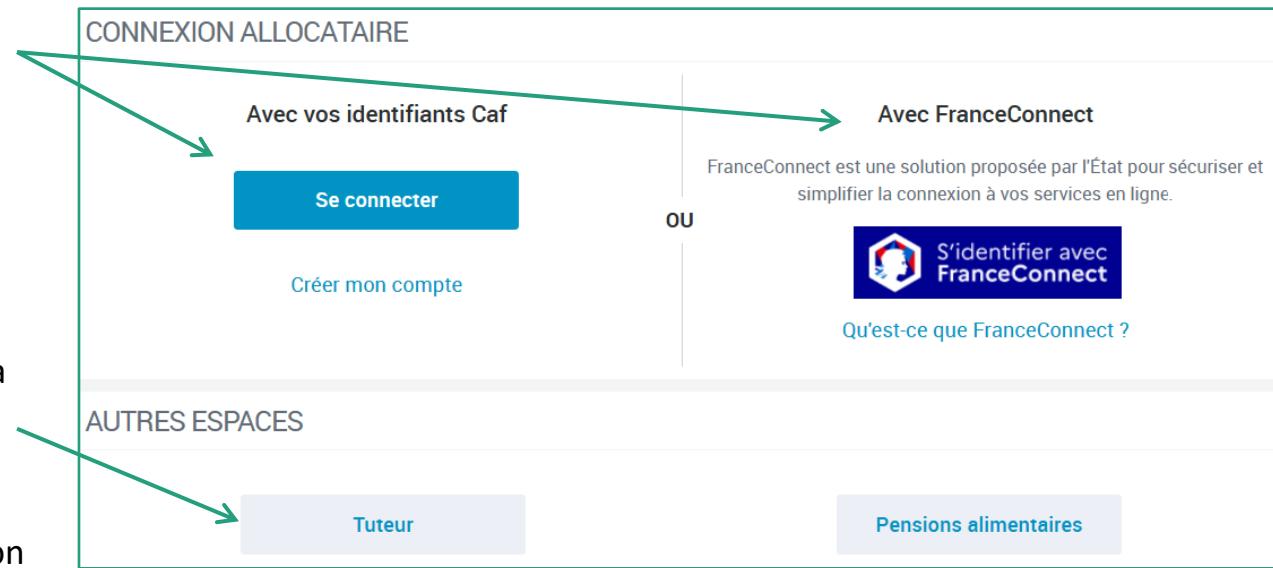
Bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés :

Déclarez en ligne dès maintenant vos avantages vieillesse et invalidité



- **Vous êtes allocataires ?**

Connectez-vous à Mon Compte avec vos identifiants Caf, ou via France Connect



- **Vous êtes tuteur ?**

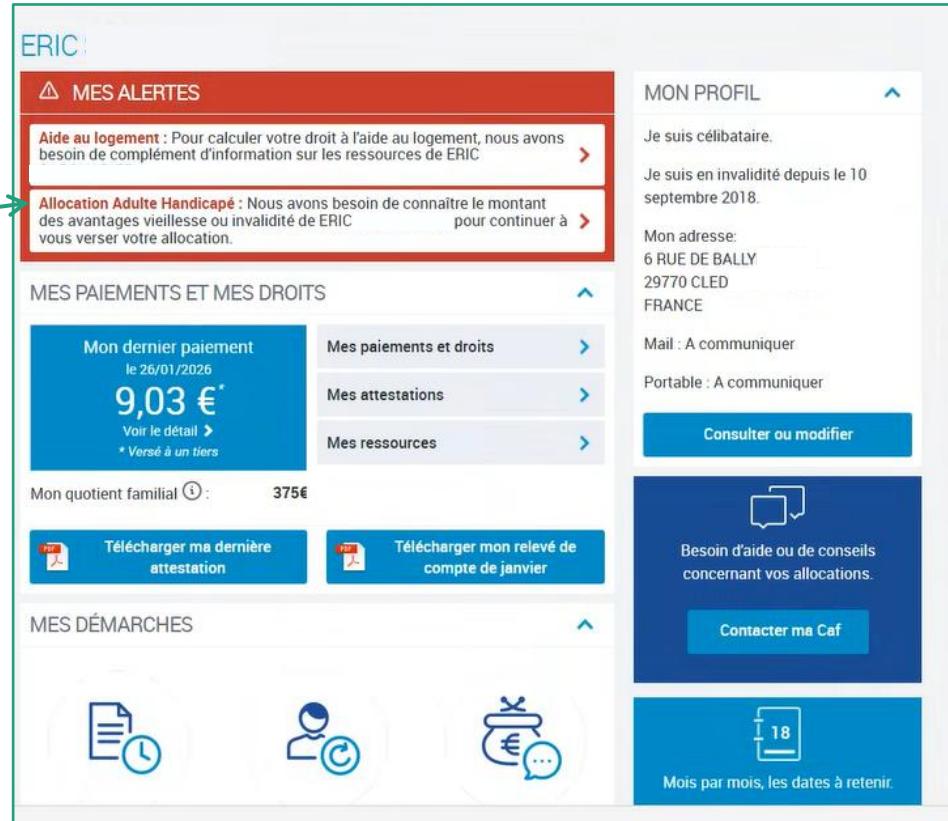
Tuteurs physiques : Connectez-vous à votre espace tuteur en cliquant sur « Tuteur »

Tuteurs moraux : rendez-vous sur Mon Compte Partenaire afin d'accéder à votre espace tuteur

Accès à la démarche en ligne

Dès le 1^{er} décembre, si vous êtes bénéficiaire de l'AAH et que vous percevez une pension cumulable avec l'AAH, une alerte est positionnée sur votre page d'accueil Mon Compte

En cliquant sur l'alerte, vous êtes redirigé automatiquement vers la démarche en ligne.



The screenshot shows the 'ERIC' section of the 'MES ALERTES' (My Alerts) page. It displays two alerts:

- Aide au logement :** Pour calculer votre droit à l'aide au logement, nous avons besoin de complément d'information sur les ressources de ERIC [>](#)
- Allocation Adulte Handicapé :** Nous avons besoin de connaître le montant des avantages vieillesse ou invalidité de ERIC pour continuer à vous verser votre allocation. [>](#)

Below the alerts, there's a summary of payments and rights:

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement
le 26/01/2026
9,03 €*
[Voir le détail >](#)
* Versé à un tiers

[Mes paiements et droits](#) [Mes attestations](#) [Mes ressources](#)

Mon quotient familial i : 375€

[Télécharger ma dernière attestation](#) [Télécharger mon relevé de compte de janvier](#)

MES DÉMARCHES

MON PROFIL

Je suis célibataire.
Je suis en invalidité depuis le 10 septembre 2018.
Mon adresse:
6 RUE DE BALLY
29770 CLED
FRANCE
Mail : A communiquer
Portable : A communiquer
[Consulter ou modifier](#)

 Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.
[Contacter ma Caf](#)

 Mois par mois, les dates à retenir.

Validation du profil

Dans un premier temps, vous devrez vérifier les informations de votre profil, et les modifier si besoin :

MON PROFIL

A savoir avant de commencer ...

ⓘ Vous devez d'abord valider ou modifier votre profil.
Chaque changement de situation comprend 3 étapes et dure en moyenne 3 minutes.
Vous pouvez ensuite commencer votre déclaration d'avantages vieillesse ou invalidité.

❓ Des bulles d'aide s'affichent pour vous expliquer les informations à saisir.
Cliquez sur le point d'interrogation pour y accéder.

Commencer

MON PROFIL

Pour valider l'ensemble des éléments de votre dossier, cliquez sur « Confirmer mon profil ».
Votre profil a changé ? Pour mettre à jour votre situation, cliquez sur le crayon.

SITUATION FAMILIALE 

MR ERIC
né le 11 janvier 1975
célibataire

SITUATION PROFESSIONNELLE 

MR ERIC
En invalidité
Régime général
Depuis le 10 septembre 2018

ENFANTS ET AUTRES PERSONNES 

Aucun enfant ou autre personne n'est pris en compte dans le calcul de vos droits.

HOSPITALISATION 

ADRESSE 

6 RUE DE BALLY
29770 CLED
FRANCE
Depuis le 12 juillet 2018

ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONES 

Mail : A communiquer
Téléphones : A communiquer

COORDONNÉES BANCAIRES 

Informations préalables

Il vous est rappelé les éléments à préparer pour effectuer votre déclaration en ligne :

DÉCLARATION D'AVANTAGE VIEILLESSE OU INVALIDITÉ

1 ACCES **2 SAISIE** **3 RECAPITULATIF** **4 FIN**

 Cette demande vous prendra entre 5 et 10 minutes

 Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivants :

- avis de pension
- relevés de compte

 En fin de démarche, vous aurez

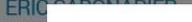
- le récapitulatif des informations saisies

[Continuer](#)

À compter de décembre 2025, les avantages à déclarer concernent le mois d'octobre :

DÉCLARATION D'AVANTAGE VIEILLESSE OU INVALIDITÉ

1 ACCES **2 SAISIE** **3 RECAPITULATIF** **4 FIN**

 ERIC GARDINIER

 Important

Tous les avantages vieillesse ou invalidité sont déclarés au cours du mois d'octobre.

Sélectionnez l'avantage à déclarer :

- le mois d'octobre ou
- le dernier trimestre 2025 (octobre, novembre, décembre) si le paiement est trimestriel ou
- l'année 2025 si le paiement est annuel.

Le montant à déclarer est le montant net perçu (avant saisie, retenue et prélèvement à la source).

Vous devez également déclarer le montant de la majoration exceptionnelle. 

Retraite (CARSAT, CNAV, MSA, autres)

Retraite complémentaire (PRO BTP, AG2R, HUMANIS, autres)

Selection des avantages perçus

Vous devez sélectionner le ou les type(s) de pension(s) que vous percevez, puis cliquez sur « Continuer ».

Il peut s'agir d'une pension perçue mensuellement, trimestriellement ou annuellement.

Si un même organisme vous verse différents types de pensions, vous devez penser à détailler les différentes natures de ces avantages.

Exemple : Si la CNAV vous verse une pension retraite principale, et une pension de réversion, vous devrez cliquer sur « Retraite » et « Pension de réversion »

1 ACCES 2 SAISIE **3 RECAPITULATIF** 4 FIN

ERIC

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Sélectionner les avantages vieillesse et invalidité (hors AAH) que vous avez reçus pour :

- le mois d'**octobre** 2025 si le paiement est mensuel
OU
- le dernier trimestre 2025 (octobre, novembre, décembre) si le paiement est trimestriel.
OU
- l'année 2025 si le paiement est annuel.

Le montant à déclarer est le montant net perçu (avant saisie, retenue et prélevement à la source).

Vous devez également déclarer le montant de la majoration exceptionnelle. 

Retraite (CARSAT, CNAV, MSA, autres)

Retraite complémentaire (PRO BTP, AG2R, HUMANIS, autres)

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Pension d'invalidité hors AAH et hors majoration pour aide constante d'une tierce personne

Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)

Rente accident de travail / maladie professionnelle

Pension de réversion

[Précédent](#) [Quitter](#) [Continuer](#)

Saisie du montant

Pour chaque type d'avantage que vous avez sélectionné précédemment, il vous sera demandé de saisir le montant mensuel, trimestriel ou annuel correspondant au mois d'octobre.

Vous devrez également sélectionner l'organisme qui vous verse chaque avantage.

Si le nom de l'organisme ne se trouve pas dans la liste, sélectionnez « Autre » et indiquez le nom.

Retraite (CARSAT, CNAV, MSA, autres)

Montant	1 500	€	Mensuel	Trimestriel	Annuel
---------	-------	---	---------	-------------	--------

versé par

Sélectionner l'organisme payeur

[Ajouter un montant versé par un autre organisme](#)

Retraite (CARSAT, CNAV, MSA, autres)

Montant	0,00	Mensuel	Trimestriel
---------	------	---------	-------------

versé par

Sélectionner l'organisme payeur

Sélectionner l'organisme payeur

- CNAV ou CARSAT (Régime général)
- CNAV ou CARSAT (Sécurité Sociale des Indépendants)
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Services de retraite de l'état
- CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents de Collectivités Locales)
- CRP RATP (Caisse de Retraites du Personnel RATP)
- CPRPSNCF (Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF)
- Autre (A renseigner)

Contrôle de cohérence

Si certains éléments sont divergents par rapport à votre déclaration de l'année passée, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Attention



Vous venez de sélectionner un nouvel avantage vieillesse et invalidité par rapport à l'année dernière : Pension de retraite et/ou retraite complémentaire

Nous constatons une différence par rapport à l'année dernière.

Vous aviez déclaré un montant de : Pension d'invalidité

Cliquer sur « Confirmer » pour valider votre saisie ou sur « Annuler » pour modifier votre déclaration.

Annuler

Confirmer

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Date de début d'attribution de la pension de retraite et/ou retraite complémentaire

JJ/MM/AAAA



Motif de la variation du montant de la pension d'invalidité

Revalorisation du taux

Attribution d'une nouvelle pension, rente ou allocation

Fin d'attribution d'une pension, rente ou allocation

Autre motif

Précédent

Quitter

Continuer

Validation de la déclaration

Une fois votre saisie terminée, un écran récapitulatif reprend les éléments que vous avez indiqués et vous permet de les rectifier si besoin en cliquant sur l'icone .

Une fois votre déclaration validée, vous pouvez retrouver le récapitulatif de votre démarche sur votre espace Mon Compte, via la rubrique « Mes Démarches ».

DÉCLARATION D'AVANTAGE VIEILLESSE OU INVALIDITÉ

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

RÉCAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Valider ».
Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 
Pour abandonner, cliquer sur « Quitter ».

ERIC

PENSIONS ET AVANTAGES DECLARÉS 

Pension invalidité :
Montant mensuel : **990,00 euros** versé par **CPAM (Régime général)**

[Quitter](#) [Valider](#)

Les démarches effectuées en ligne permettent de mettre à jour votre dossier bien plus rapidement qu'en passant par le format papier.

Afin que votre droit à l'AAH soit recalculé au plus vite, effectuez dès maintenant votre déclaration en ligne d'avantage vieillesse/invalidité.

À bientôt sur caf.fr